

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2024

Affiché en l'exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pascal THEOPHILE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence SZYSZKA, Jocelyne PERIATAMBY, Françoise CORDIER, Messieurs Patrice DUPONT, Frédéric MAHIEUX, Sylvain BLANGY

Étaient absents excusés : Monsieur Frédéric DEFFAUX, Madame Audrey AUBE, Madame Claudine VROLYK, Monsieur Aurélien NEVEUX

Étaient absents :

Le Président constatant que le quorum est atteint, la séance peut alors débiter.

Date de la convocation : le 2 août 2024

Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Madame Laurence SZYSZKA

Approbation du procès-verbal du 25 juin 2024

ORDRE DU JOUR :

1 – Délibération : Modification des tarifs de location de la salle communale pendant la période hivernale du 15 octobre au 15 avril

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que lors de la précédente séance datant du 25 juin 2024, un groupe de travail a été mis en place pour étudier le coût énergétique de la salle des fêtes.

Après étude, le Conseil Municipal décide de modifier la tarification de la salle des fêtes pendant la période hivernale.

Habitants de St-Rémy en l'Eau et Valescourt en Période Hivernale (15 octobre au 15 avril)

- 24 heures : 625€
- 48 heures : 775 €

Personne morale ou toute personne extérieure à ces communes :

- 24 heures : 800 €
- 48 heures : 950 €

La Commune de Valescourt pourra au même titre que les habitants de la commune de Saint-Rémy en l'Eau bénéficier d'une tarification équivalente.

Les Associations du village pourront bénéficier d'une location gratuite par an en période estivale (**16 avril au 14 octobre**).

Le tarif en période estivale reste inchangé (16 avril au 14 octobre).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité la modification de la tarification de la salle des fêtes pendant la période hivernale.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Délibération : Rapport triennal sur l'artificialisation des sols

Monsieur le Maire, expose à l'ensemble du Conseil Municipal le courrier reçu de la préfète de l'Oise en date du 22 juillet 2024 qui concerne le rapport triennal sur l'artificialisation des sols.

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience » porte l'obligation de produire un rapport relatif à l'artificialisation des sols tous les trois ans.

Les collectivités compétentes en urbanisme doivent ainsi produire cette année leur premier rapport et organiser un débat suivi d'un vote au sein du conseil municipal.

Comme le mentionne le courrier, ce rapport vise à assurer le suivi de la trajectoire de réduction de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur plusieurs années.

Monsieur le Maire décide de mettre en place un groupe de travail et de reporter la délibération au prochain Conseil Municipal.

3 - Délibération : Location temporaire du logement de la poste

Ce sujet n'étant plus d'actualité, le conseil municipal annule la demande de délibération concernant la location temporaire du logement de la poste.

4 – Délibération : Nomination de nouveaux délégués du SIRS

Monsieur le Maire, évoque à l'ensemble du Conseil Municipal la demande du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire en date du 27 juin 2024, dans laquelle il est demandé de bien vouloir procéder à l'élection de nouveaux délégués.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des présents *qu'il n'y a aucune candidature pour le poste de délégué titulaire et délégué suppléant.*

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5- Compte-rendu des commissions et syndicats :

- **Prochaine Manifestation :**
- Jeudi 31 octobre : Halloween
- Dimanche 8 décembre : le Repas des Aînés
- Dimanche 15 décembre : Le Noël des Enfants

6 – Point divers :

- **Sente Saint-Rémy en l'Eau :** Monsieur le Maire, informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'entreprise DEGAUCHY annonce que les travaux du cheminement piéton commenceront à partir du lundi 21 octobre 2024.
- **La Chasse aux Trésors organisé par la Communauté de Commune du Plateau Picard :**
L'arrivé de la Chasse aux Trésors du Plateau Picard se fera le samedi 21 septembre 2024 à la salle des fêtes.
- **Repas Communele dimanche 8 septembre 2024 :** Monsieur le Maire, remercie les personnes ayant été présente pour l'organisation du repas communele ainsi que les bénévoles Mme Brigitte Théophile et Madame DUPONT. Ce fût une très belle journée, il y a eu de très bon retour sur l'animation et la qualité du repas.
- **Arrêté Municipal : Portant Mise à jour du PLU de la Commune de Saint-Rémy en l'Eau :** *Monsieur le Maire, informe l'ensemble du Conseil Municipal de la demande de mise à jour du PLU par la DDT à la suite de l'extension de l'inscription au titre des Monuments Historiques du Domaine de Saint-Rémy en l'Eau.*
- **Régularisation des chemins d'accès du Château de Saint-Rémy en l'Eau (parcelle C 367 et D 238) :** *Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal le mail reçu en date du 28 août 2024 concernant les chemins d'accès du Château. La DRAC a déposé un acte pour élargir le caractère historique du Château auprès du SPF de Beauvais. Cet acte est en instance de rejet à cause de 2 parcelles d'accès la « C 367 et la D 238 ». Une délibération a été faite en date du 5 juillet 2013, cependant la parcelle citée n'appartient pas à la commune.*
- **Réunion SLE Oise Plateau Picard – SE60 :** *A la suite du mail reçu en date du 7 août 2024 par le SE60, il est indiqué que la prochaine réunion annuelle se tiendra le lundi 14 octobre 2024 à 18h00*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Théophile', written over a large, loopy scribble.